

ils ont d'ailleurs

ce décret prouve
ale était loin en-
principe de l'af-
rs; mais la se-
les réclamations
omingue. Ainsi,
ation de faits, le
mettre les armes
s à cause de ce
et des nègres à
refusait.

mai fut connu à
tion fut extrême.
res de joie; mais
une indignation
nait du délire.
révolte ouverte
usant le serment
du Gros-Morne
ous devons rap-
apprécier quelle
des esprits.

siale du Gros-

crets des 13
raction aux dé-
tobre de l'année
ure national et
ter à tant d'au-

colonie, indi-
at plus accorder
une assemblée
de devenir elle-
lois décrétées

tel excès ne
qu'aucun frein
r, puissent ar-
le, et que les
dre des délibé-
assemblée qui
es les destruc-

colonie s'est
e fois, et non
elle; que les
nt changé, le

incipes cons-
ement de la
le tous ceux
stitution des

colonies, laquelle est violée d'avance
par la déclaration des droits de l'homme;

« Considérant enfin que la constitu-
tion de la colonie dépend de l'union de
tous les colons, et de leur résistance par
la force contre les ennemis de leur re-
pos;

« Les habitants ici assemblés déclarent
le chef adhérer et adhèrent à leur ar-
rêté du 30 janvier, protestant contre
tout ce qui a été fait et décrété par l'as-
semblée nationale, pour ou contre les
colonies, et notamment celle de Saint-
omingue, et contre tout ce qu'elle fera
décréter par la suite;

« Protestent contre les décrets des 13
15 mai dernier, et contre l'admission
dans la colonie des commissaires que
l'assemblée nationale prétend y en-
voyer;

« Jurent tous sur l'honneur, en pré-
sence du Dieu des armées, qu'ils invo-
quent au pied de son sanctuaire, vers
lequel ils sont prosternés, de repousser
la force par la force, et de périr sous les
armes amoncelées de leurs propriétés,
plûtôt que souffrir qu'il soit porté une
atteinte à leurs droits, d'où dépend
le maintien politique de la colonie;

« Ordonnent à ceux qui se prétendent
leurs députés dans l'assemblée nationale
de se retirer; invitent tous les colons
résidant en France de se rendre dans la
colonie, pour y soutenir et défendre
leurs droits, et coopérer au grand œuvre
des lois qui doivent la régir dorénavant
dans l'indépendance de celles de France. »

A dater de cette époque, les esprits
sont dans une agitation si fiévreuse,
les événements se précipitent avec une
complication si désordonnée, qu'on a
peine à suivre les incidents confus d'une
histoire où des races diverses se font
une guerre passionnée, cruelle, impi-
oyable, accumulant autour d'elles tous
les éléments de destruction.

L'assemblée coloniale, réunie par des
élections nouvelles, venait de s'établir
au Cap. La question qui la préoccupait
le plus était le décret du 15 mai. Cepen-
dant, un incident nouveau vint ajour-
ner les discussions à ce sujet : dans les
mois de juin et de juillet, des attroupe-
ments de nègres s'étaient formés dans
la province de l'ouest; on les avait dis-
cipés par de nombreuses arrestations et

par des supplices multipliés. Vers le
milieu d'août, les mêmes faits s'étaient
reproduits dans le nord, où une habita-
tion avait été incendiée; de nouveaux
supplices avaient encore comprimé le
mouvement. Mais, le 22 août, à dix heu-
res du soir, tous les esclaves de l'habi-
tation Turpin se soulèvent, sous la
conduite du nègre Boukman, en-
traînent avec eux les nègres des habita-
tions voisines, envahissent les environs
du Cap, massacrant tous les blancs qu'ils
peuvent surprendre, et portant comme
trophée, et comme emblème de leurs
projets de vengeance, le cadavre d'un
enfant blanc au bout d'une pique.

Ceux des blancs qui échappent au
massacre gagnent le Cap, annonçant
la formidable insurrection qui s'avance.
Au milieu de la confusion causée par
cette nouvelle, les mulâtres demandent
des armes pour combattre les insurgés :
au lieu d'accepter ces auxiliaires, les
blancs les accusent d'être les instiga-
teurs de l'insurrection, et massacrent
tous ceux qu'ils rencontrent dans les
rues.

Les bandes de Boukman ne tinrent
pas contre la troupe et la garde natio-
nale du Cap : c'était la première fois que
les nègres se trouvaient au combat face
à face avec les blancs; saisis d'épou-
vante, ils se dispersent, malgré les ef-
forts de Boukman, qui se fait tuer en
se défendant avec vigueur.

Les supplices recommencent : trois
échafauds sont en permanence au Cap :
dans les campagnes, à défaut d'échafaud,
on attache les nègres à des échelles, et
on les fusille; tous les chemins du nord
sont bordés de piquets portant des têtes
noires.

Ces exécutions, faites sans discerne-
ment, causent de nouvelles révoltes.
Des bandes nombreuses s'organisent,
sous la conduite de deux chefs qui vont
devenir redoutables, Jean François et
Biassou. L'insurrection s'annonce en-
core par l'incendie : en quelques jours,
les deux tiers des habitations du nord
sont dévorées par les flammes. Il y eut
des ateliers d'esclaves qui combattirent
pour leurs maîtres et s'efforcèrent d'é-
teindre le feu. Mais les insurgés égor-
geaient sans pitié leurs frères trop fl-
dèles, et contraignaient par la violence